5 février 2020

Mémoire au BAPE sur le projet minier Matawinie

Par Charles Prévost

Introduction

En 1979, je me suis installé dans le secteur de la Pointe-Fine du réservoir Taureau à Saint-Michel-des-Saints sur un lot loué au MERN en vue d'y construire ma maison. En 1995, j'ai acheté le terrain. Dans les années '80, je suis devenu membre de l'Association pour la Protection du Lac Taureau (APLT) et j'ai été trésorier pendant un quinzaine d'années. Nous avons milité pendant des années pour la création du Parc Régional du Lac Taureau afin qu'y cesse les activités bruyantes et dangereuses de certains touristes qui se croyaient tout permis comme si c'était le <le far west » et de favoriser un développement durable récréo-touristique. Jamais nous aurions pensé qu'une mine à ciel ouvert puisse s'implanter aux portes du village de Saint-Michel-des-Saint ! C'est une abomination.

La pertinence du projet

Ce projet met en péril toutes les avancées et espoirs de la mise-en-valeur d'un territoire exceptionnel dédié au récréo-tourisme. Malgré les opinions du représentant de Tourisme Lanaudière à l'effet qu'un tel projet pourrait co-exister avec le récréo-tourisme car, soi-disant, cette co-existence existe déjà avec l'industrie forestière… pas toujours avec succès : déboisement des rives à moins de 100 mètres et défiguration du paysage sur les collines environnantes. Ici, il s'agit d'une coexistence avec un projet minier qui aura des conséquences immenses sur la vie du village avec l'arrivée d'un nombre important de travailleurs de l'extérieur car il y a pénurie de travailleurs dans la région même pour les emplois existants. Il n'y a aucune étude pouvant prédire ce qui arrivera et dans ces cas-là, le principe de précaution doit s'appliquer afin d'éviter la catastrophe.

Il y a lieu de se questionner si un tel projet est viable dans le contexte où c'est la production de graphite dédié à la fabrication de batteries li-ion visant l'électrification des automobiles car, avant même le début projeté de l'exploitation, de nouvelles batteries à état solide auront fait leur apparition sur le marché. Le Centre d'excellence en

électrification des transport et de stockage d'énergie d'Hydro-Québec travaille sur ces nouvelles batteries (sans graphite) et vient de conclure une entente à ce sujet avec le constructeur d'automobiles Mercedes-Benz. En plus de cet aspect, la filière hydrogène, aussi développée au Québec, entend contribuer à l'électrification des transports.

Il est donc illusoire d'investir des fonds gouvernementux, entre autres, dans un projet qui n'a aucune chance de succès à moyen et à long terme en plus de détruire l'environnement pour des centaines d'années à venir.

La sécurité du projet

Les craintes justifiées d'une mine de graphite risquant de polluer de façon importante le Lac Taureau n'a pas été atténuée par les affirmations gratuites du promoteur à l'effet que sa méthode de gestion des résidus minier, dite de co-disposition, n'entrainerait aucune pollution pour les centaines d'années à venir. Or, le promoteur n'a pas réussi à démontrer de façon convaincante qu'un dispositif semblable existait ailleurs dans le monde. Au contraire. Deux ingénieurs spécialisés sur cette question ont été mandatés par Québec Meilleure Mine (QMM) pour évaluer la proposition de NMG. Les deux ingénieurs ont conclu que cette procédure était de nature expérimentale et n'avait pas fait ses preuves. Il en découlait que les résidus miniers pouvaient générer des effluents acide qui contamineraient la nappe phréatique et pollueraient le Lac Taureau. Ici aussi, la prudence s'impose et le principe de précaution devrait s'appliquer. La mine ne doit pas voir le jour dans ces conditions !

L'acceptabilité sociale

Un sondage biaisé d'où était exclu la plupart des résidents villégiateurs ne parvient pas à convaincre quiconque que plus de 80% des résidents appuient le projet de mine. Au contraire.

Un des arguments du promoteur est son étroite collaboration avec la municipalité dont le conseil municipal a appuyé le projet sur la base d'une revitalisation de la municipalité par l'arrivée de centaines de travailleurs ! Le problème est énorme car les conseillers municipaux se sont prononcés sur un projet dont ils ne pouvaient évaluer les impacts à tous les niveaux. Ils ont donc donné leur bénédiction à un projet qui, selon les données et

les informations fournies lors des audiences du BAPE, vont occasionner des problèmes insoupçonnés. L‘appui du conseil municipal à ce projet ne peut donc constituer une base suffisante pour l’évaluation de l’acceptabilité sociale !

Conclusion

Ce projet de mine ne devrait jamais voir le jour selon les arguments ci-haut mentionnés. Lorsqu’il y a autant d’incertitude sur les impacts appréhendés, le principe de précaution devrait s’appliquer et le projet devrait être rejeté.

Charles Prévost, membre de l’APLT